

## Jacques 4

- 11 Ne médisez pas les uns des autres, frères. Celui qui médite d'un frère ou juge son frère médite de la loi et met la loi en jugement. Or si tu mets la loi en jugement, tu n'es plus applicateur de la loi mais un juge.
- 12 Un seul est législateur et juge : celui qui peut sauver et perdre. Qui es-tu, toi, pour juger le prochain ?

Nous poursuivons notre lecture concernant l'épître de Jacques. Elle nous éclaire sur la foi et ses conséquences dans la vie d'un croyant et de l'Eglise. Car la foi sans les actes est morte ! Voyons davantage !

foi	Actes
- Christ le Seul Juge et Législateur (v. 12a)	- Ne pas médire le prochain (v. 11a) - Ne pas juger le prochain (v. 11a) - Mettre la loi en pratique (v. 11b) - S'interpeler par rapport à sa relation à autrui (v. 12b)

Que pourrait-on retenir ?

- Nous avons vu précédemment les effets néfastes de la médisance (fosafosa) dans la vie des enfants de Dieu (et même dans notre vie quotidienne). Ici s'ajoute le jugement porté à autrui. Ceux qui les pratiquent sont-ils vraiment soucieux de la loi et de la vie de l'Eglise ? Qu'est-ce qui pourrait être à l'origine de ces médisances et jugements faits envers autrui ? Jacques insiste sur le fait d'appliquer la loi et non pas de la mettre en cause. Dès le début de cet épître, il a averti quelques responsables de la communauté à ne pas tous enseigner mais surtout prompts à écouter (ch.1, 19). Juger la loi et les autres qui l'appliquent sont des signes de paresse pour ceux qui les commettent : « *ils disent mais ne le font pas* », souligne Jésus (Matthieu 23, 3). Evitons les bavardages, les commérages, les dénigrement et cancans mais accordons beaucoup de place aux paroles et échanges qui valorisent au sein de notre communauté (Colossiens 4, 6). Les activités repoussent la paresse et ferment la porte aux racontars dans la vie du croyant.  
En ce temps de crise sanitaire, nous sommes obligés de réinventer nos manières de faire et de travailler pour que le zèle de notre foi ne meure. Que l'Esprit de Dieu qui a ressuscité Jésus d'entre les morts nous ressuscite tous en une vie nouvelle avec le Seigneur ! « Que rendrai-je à Dieu pour tous ces bienfaits ? », par des critiques ou par des actes ? Heureux l'ouvrier que son maître surprend au travail à son retour ! (Matthieu 24, 46).
- Amour de la loi ou loi de l'amour ?  
Le premier se soucie de la loi elle-même et de sa portée. Par conséquent, celui qui l'applique tombe dans le piège du jugement d'autrui et ne passe son temps qu'à inspecter sur la vie des autres pour pouvoir les critiquer.  
Par contre, la seconde applique l'amour dans sa vie en l'accueillant tout d'abord. Dieu est amour (1 Jean 4, 16) et ceux qui Lui accordent de la place dans son cœur verront les rayons de bonté jaillir de leurs vies dont ils seront témoins. Merci Seigneur pour ta bonté que je vois grandir dans mon cœur et accompagner mes actes malgré mes faiblesses! Amen.